

Délibération du Conseil municipal

29 février 2024

Date de convocation : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

22/02/2024

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 23

Présents : M. Maxence GILLE – Mme Karine ROUSSET – M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – M. Pierre COURTIER – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – Mme Christelle REMERE – M. Laurent COURTIAT – Mme Jeanine TURLURE – Mme Sylvie FOUGERAY – M. Sébastien COSTARD – M. Jacques TOUPRY – Mme Auziria MENDES – M. Olivier GANDAR – M. Georges BACCON – M. Cyril DEBOOSERE – M. Jean-Paul BORIE – Mme Cindy MOUSSI – LE GUILLOU – M. Jean-Michel LEMSEN – Mme Brigitte DA SILVA

Pouvoirs : M. Nicolas LAVALLEE à Mme Karine ROUSSET – Mme Clarisse NOEL à M. Pierre COURTIER

Absents excusés : Mme Mélanie GENTILS – Mme N'Deye DIA BRANDONNE – Mme Rafea LAOUADI

Absent non excusé : M. Fabrice DELARGILLIERE

Madame Karine ROUSSET a été élue secrétaire de séance

N° de délibération : 10-2024

Objet : **Vœu relatif au ramassage des biodéchets par COVALTRI**

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui rend le ramassage des biodéchets obligatoire pour les collectivités territoriales depuis le 1^{er} janvier 2024,

Considérant les propositions émises par COVALTRI en sa séance du 24 janvier 2024,

Sur la proposition de M. Maxence GILLE Maire de la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Est défavorable à la suppression de la collecte des déchets verts,
- Préconise l'espace de la collecte des ordures ménagères à deux fois par mois,
- Est favorable au scénario proposant l'équipement d'un bac supplémentaire pour collecter les biodéchets une fois par semaine,

- Autorise M. le Maire et M. Laurent COURTIAT, représentants COVALTRI pour la commune, à porter ce vœu lors du prochain Comité syndical.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 29 février 2024.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Maxence GILLE



La secrétaire de séance,

Karine ROUSSET

